

Bourré d'amiante, le bâtiment a dû être abandonné il y a dix ans

Tripode : les salariés veulent savoir

Le tripode est-il responsable de la mort de certains salariés ? La question taraude les militants syndicaux. Hier matin, une délégation conduite par la CGT et la CFDT a dévoilé une plaque sur le bâtiment de l'île Beaulieu, fermé depuis près de dix ans. Les manifestants demandent une enquête épidémiologique. Ici comme ailleurs, l'amiante libère son poison. De longues années après.

« Il était beau cet immeuble. In-crevable. » Dans la voix de cet ancien « locataire » du tripode, il y a un reste de nostalgie. De l'inquiétude aussi. Mais l'ancienne direction de l'Insee n'est plus désormais qu'une nef de béton battue par les vents. Abandonnée des hommes. Et désormais suspectée d'avoir tué. « **On veut savoir** », insiste Yvon Kerhervé de la CFDT. Les organisations syndicales de la fonction publique ont décidé de passer à l'offensive. Face aux inquiétudes soulevées par l'amiante, elles demandent une enquête épidémiologique pour tous les salariés qui ont travaillé dans ce bâtiment (1). Pour la CGT et la CFDT, ce travail doit être réalisé par un organisme « véritablement indépendant. On ne veut pas un sous-marin de l'industrie de l'amiante ».

« Epée de Damoclès »

Il devait être le fleuron de l'île Beaulieu. On se méfie désormais du tripode. « **De l'amiante, il y en avait partout** », ajoute Yvon Kerhervé. Masque et combinaison blanche, comme tous ses collègues de l'Insee, l'informaticien a troqué son ordinateur pour une tenue de laboratoire. Lui aussi veut savoir. Pour ce militant de la CFDT comme pour ses collègues de la CGT, l'administration joue la montre.

« **On n'arrive pas à avoir d'informations** », précise-t-il. Tous ceux qui ont travaillé là refusent de se contenter de propos rassurants. « **L'amiante, c'est une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes** », explique l'un des manifestants. « **Si l'administration est si sûre d'elle, pourquoi fait-elle traîner les choses ?** » Comme l'a rappelé la plaque dévoilée hier matin, un millier de personnes ont tra-



Les salariés qui sont intervenus au tripode veulent savoir si l'amiante du bâtiment les met aujourd'hui en danger.

vaillé dans les locaux du tripode entre 1972 et 1994. Avec un contact à l'amiante très différent d'un service à l'autre. Dans cette affaire, les plus exposés ont certainement été ceux qui intervenaient dans les services techniques. Certains ouvriers d'entretien auraient, semble-t-il, participé à la construction. « **Ils ont manipulé de l'amiante sur le chantier. Sans en connaître les dangers.**

Cela s'est poursuivi ensuite lorsqu'ils travaillaient à l'entretien. »

Ni la CGT, ni la CFDT ne veulent voir le bâtiment détruit avant d'en savoir un peu plus. Les deux organisations demandent d'avoir accès aux relevés effectués par l'administration entre 1972 et 1994. « **Le ministère de l'Économie et des Finances freine** », regrettent certains manifestants. « **L'État ne veut pas avoir**

à assumer le versement d'indemnités à des salariés ou à leurs familles. »

(1) Le tripode a accueilli entre 1972 et 1992 un millier de salariés des Affaires étrangères, de l'Insee et de la Trésorerie.

Thierry BALLU
et Patrice MOYON.

Des dangers connus depuis longtemps

L'amiante a longtemps été considéré comme un produit miracle. Ses qualités isolantes ont poussé les entreprises du bâtiment mais aussi de la construction navale à l'utiliser. Mais la poussière d'amiante une fois fixée sur les poumons les étouffe (asbestose) ou entraîne des cancers comme le mésothéliome quinze, 20 ou 25 ans plus tard.

Dès le début du siècle, des médecins ont souligné les dangers de

l'amiante. A partir de 1910, les compagnies d'assurance vie canadiennes et américaines refusent de prendre en charge les salariés de l'amiante. Ainsi en 1921, l'association internationale des travailleurs a-t-elle porté plainte devant le bureau international du travail à Genève. Elle dénonçait la maladie pulmonaire qui atteignait les mineurs d'amiante.

En 1930, une étude anglaise soulignait que 80 % des ouvriers de

l'amiante souffraient d'asbestose au bout de 20 ans. En France, après la création d'un tableau spécifique des maladies professionnelles liées à l'amiante dans les années 1950, il a fallu attendre 1977 pour voir l'État durcir la réglementation et l'industrie renoncer progressivement à l'utilisation de l'amiante. Dans plusieurs dossiers qui opposaient d'anciens salariés à leurs employeurs, la Cour de cassation a reconnu récemment la faute inexcusable des industriels.